

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 9 Avril 2018

Date de convocation : 4 avril 2018

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-19 Extension du réseau EDF - Bonfanti

M. le Maire explique à l'assemblée que Mme Christiane Bonfanti a demandé un certificat d'urbanisme pour la parcelle AB 791 et que son fils a ensuite déposé un permis de construire (PC 06406817N0072).

Une extension du réseau ERDF est nécessaire pour alimenter cette parcelle ainsi que la suivante AC 792, propriété de Mme Bonfanti.

Selon les estimations du SDEPA, le coût des travaux s'élèverait à environ 10 000 €. Les travaux peuvent être portés par la commune et seraient donc financés à hauteur de 80%. Ils ne relèvent pas de l'article L332-15 du code de l'urbanisme stipulant que l'équipement est à la charge du demandeur. Le reste à charge de la commune serait remboursé par le pétitionnaire au moyen d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de demander au SPEDA d'engager les travaux pour l'extension de réseau pour les parcelles AC 791 et AC 792,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le pétitionnaire pour le remboursement du reste à charge de la commune et tout document afférent à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget.

VOTE

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



[Signature]

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018